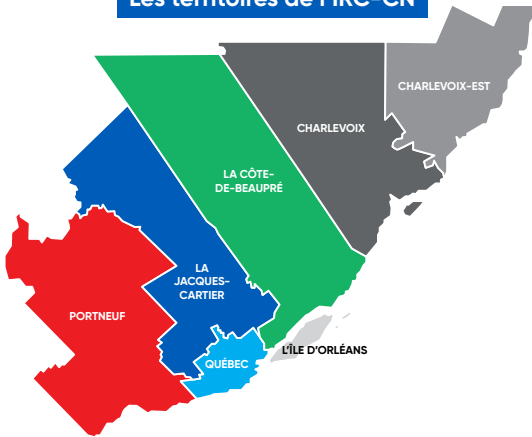


# L'INSTANCE RÉGIONALE DE CONCERTATION DE LA CAPITALE-NATIONALE (IRC-CN)

## LA MISSION DE L'IRC-CN

1. Contribuer à favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes
2. Mobiliser des acteurs de différents milieux
3. Favoriser le développement d'initiatives concertées dans la région

### Les territoires de l'IRC-CN



## LES CINQ AXES D'INTERVENTION



## LES OBJECTIFS DE NOS ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

- Soutenir des projets issus des besoins des milieux scolaires et communautaires
- Mobiliser les acteurs concernés dans les différentes actions en persévérance scolaire et en réussite éducative
- Considérer des savoirs scientifiques et des savoirs expérientiels
- Accompagner des actions structurantes pour l'évolution des pratiques
- Favoriser et soutenir des processus d'évaluation continue

Pour en savoir plus sur les différentes actions de l'IRC-CN, consultez la section [À propos du site Web](#).

Le Comité stratégique oriente les actions de l'IRC-CN. Des représentants de divers secteurs composent ce comité.

- **Scolaire** : Direction générale de chaque CSS et CS anglophone
- **Santé** : Santé publique du CIUSSS CN
- **Communauté** : Regroupements d'organismes communautaires et L'ICQ
- **Petite enfance** : Regroupement des CPE de la région de Québec

Pour connaître la liste détaillée des membres, consultez le [site Web de l'IRC-CN](#).

En collaboration avec :

Avec le soutien financier de :



# LES PROJETS LOCAUX DE L'IRC-CN

L'IRC-CN dispose de fonds en provenance du ministère de l'Éducation du Québec pour entre autres soutenir des projets locaux en périphérie du milieu scolaire.

## QU'EST-CE QU'UN PROJET LOCAL?

Une initiative qui vise à offrir des services directs aux élèves ou aux familles pour contribuer à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Les actions sont portées par un organisme de la communauté et sont réalisées en collaboration et en concertation avec les milieux scolaires.

## QUEL EST LE RÔLE DU MILIEU SCOLAIRE DANS UN PROJET LOCAL?

La collaboration avec le milieu scolaire est une condition d'admissibilité imposée par le ministère de l'Éducation. Il est possible que vous soyez interpellés par des organismes de votre milieu vous demandant une collaboration et une lettre d'appui dans le cadre d'un projet. Le but est que cette initiative soit cohérente avec les actions déjà en place et complémentaire à celles-ci.

## CONCRÈTEMENT, DE QUELLES FAÇONS LE MILIEU SCOLAIRE PEUT-IL S'IMPLIQUER?

L'engagement du milieu scolaire dans un projet local est variable. Il dépend de la disponibilité du personnel. En voici des exemples :

- informer les membres du personnel du déploiement du projet;
- aider à la diffusion du projet auprès des parents de l'école;
- participer à l'élaboration d'outils en collaboration avec les intervenants des organismes communautaires;
- contribuer aux référencement d'enfants, d'adolescents ou de familles pour le projet.

Pour avoir un aperçu de certains projets réalisés sur le territoire, consultez la section [Projets du site Web de l'IRC-CN](#).

L'IRC-CN vous invite à partager ce document avec votre équipe pour la tenir informée du fonctionnement des projets locaux. Si vous avez des questions, communiquez avec : [irc-cn@ctreq.qc.ca](mailto:irc-cn@ctreq.qc.ca).

En collaboration avec :



Avec le soutien financier de :

